

# Climat: la couche d'ozone est-elle en train de se reconstituer réellement ?

La couche d'ozone devrait se reconstituer complètement au cours des 40 prochaines années. L'information a été rapportée dans un rapport publié le lundi 9 janvier 2023 par des experts du Groupe d'examen scientifique du Protocole de Montréal sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. »L'élimination progressive de près de 99 % des substances interdites qui détruisent l'ozone a permis de préserver la couche d'ozone et contribué de façon notable à sa reconstitution.»



Le trou dans la couche d'ozone pourrait se refermer »d'ici 2066 environ dans l'Antarctique, d'ici 2045 dans l'Arctique et d'ici 2040 ailleurs». Ce changement devrait empêcher un réchauffement de 0,3 à 0,5 °C d'ici 2100, selon le Comité d'examen scientifique.

En effet, la couche d'ozone fait partie de la stratosphère terrestre qui contient des quantités relativement importantes d'ozone. Elle a un effet protecteur car elle absorbe la plupart des rayons ultraviolets (UV) du soleil. Cette couche est d'épaisseur relativement réduite. Des avertissements concernant cette réduction d'épaisseur ont été émis pour la première fois en 1985 en Antarctique. Une autre observation a été faite dans l'Arctique en 2011.

Ainsi, certaines régions sont concernées par ce phénomène, mais notamment au Chili, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone sont couramment utilisés dans la conception des

réfrigérateurs, des climatiseurs et même des aérosols. Pour cette raison, le Protocole de Montréal pour la sensibilisation, signé en 1987, a conduit à des mesures concrètes pour limiter la propagation des gaz CFC aux humains. La Convention a été ratifiée par 198 pays à ce jour. L'Union européenne a interdit l'utilisation des CFC en 1989. Il a été suivi en 2016 par l'Accord de Kigali qui prévoit une réduction progressive de la consommation et de la production des HFC, hydrofluorocarbures (HFC).

Cependant, il faut continuer de surveiller l'émission de substances nocives. Dernièrement comme le rapporte [Le Monde](#), le HFC-23 qui est un gaz à effet de serre 14 800 fois plus puissant que le CO2 a été identifié de manière huit fois plus importante que les rejets déclarés par les pays.

*Megan Valère SOSSOU*

---

## **Climat: la couche d'ozone est-elle en train de se reconstituer réellement ?**

La couche d'ozone devrait se reconstituer complètement au cours des 40 prochaines années. L'information a été rapportée dans un rapport publié le lundi 9 janvier 2023 par des experts du Groupe d'examen scientifique du Protocole de Montréal sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. « L'élimination progressive de près de 99 % des substances interdites qui détruisent l'ozone a permis de préserver la couche d'ozone et contribué de façon notable à sa reconstitution. »



Le trou dans la couche d'ozone pourrait se refermer « d'ici 2066 environ dans l'Antarctique, d'ici 2045 dans l'Arctique et d'ici 2040 ailleurs ». Ce changement devrait empêcher un réchauffement de 0,3 à 0,5 °C d'ici 2100, selon le Comité d'examen scientifique.

En effet, la couche d'ozone fait partie de la stratosphère terrestre qui contient des quantités relativement importantes d'ozone. Elle a un effet protecteur car elle absorbe la plupart des rayons ultraviolets (UV) du soleil. Cette couche est d'épaisseur relativement réduite. Des avertissements concernant cette réduction d'épaisseur ont été émis pour la première fois en 1985 en Antarctique. Une autre observation a été faite dans l'Arctique en 2011.

Ainsi, certaines régions sont concernées par ce phénomène, mais notamment au Chili, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les produits chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone sont couramment utilisés dans la conception des réfrigérateurs, des climatiseurs et même des aérosols. Pour cette raison, le Protocole de Montréal pour la sensibilisation, signé en 1987, a conduit à des mesures concrètes pour limiter la propagation des gaz CFC aux humains. La Convention a été ratifiée par 198 pays à ce jour. L'Union européenne a interdit l'utilisation des CFC en 1989. Il a été suivi en 2016 par l'Accord de Kigali qui prévoit une réduction progressive de la consommation et de la production des HFC, hydrofluorocarbures (HFC).

Cependant, il faut continuer de surveiller l'émission de substances nocives. Dernièrement comme le rapporte [Le Monde](#), le HFC-23 qui est un gaz à effet de serre 14 800 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> a été identifié de manière huit fois plus importante que les rejets déclarés par les pays.

**Megan Valère SOSSOU**